

ÊTRE HUMAIN !

LE JOURNAL DE LA FONDATION POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS
ANCIENNEMENT FONDATION ABBÉ PIERRE

#131 | AVRIL 2026 | 1€



DOSSIER

VIVRE CHEZ LES AUTRES... JUSQU'À QUAND ?

07

LA FONDATION AGIT

AU PLUS PRÈS DES BESOINS
DANS UN TERRITOIRE
CONTRASTÉ

13

LA FONDATION ANALYSE

VANESSA BENOIT :
« L'ACCÈS AU LOGEMENT, UN
VÉRITABLE ENJEU SOCIÉTAL »

15

LA FONDATION RÉAGIT

NON-ASSISTANCE À PERSONNES
MAL LOGÉES : L'ÉTAT FACE
À SES OBLIGATIONS

17

POINT DE VUE

RENÉ DUTREY : « NOUS
SOMMES DES LANCEURS
D'ALERTE »



© Seb Godefroy

+ DE 22 000 FAMILLES EN DIFFICULTÉ

soutenues par la plateforme
« Allô Prévention Expulsion »
de la Fondation depuis
sa création en 2009.



1 300 PERSONNES MAL LOGÉES

emménagent dans un
logement très social
soutenu financièrement
par la Fondation en
moyenne chaque année.

© Yann Levy



© Yann Levy

60 EUROS

permettent à la Fondation
de fournir du matériel
scolaire à un enfant vivant
à la rue, en habitat de
fortune ou en bidonville.

DERRIÈRE LES CHIFFRES, DES VIES

Le 3 février dernier, la Fondation présentait son 31^e rapport sur « L'État du mal-logement en France », dans lequel elle s'est particulièrement intéressée cette année à l'hébergement chez des tiers. Alors que 643 000 personnes sont contraintes de vivre chez quelqu'un d'autre dans notre pays, cette forme de mal-logement est peu connue, presque invisible. Pourtant, ces personnes mal logées souffrent au quotidien, comme le révèlent les témoignages cités dans ce journal ; je le vois régulièrement dans les structures que je visite, les personnes hébergées chez des tiers vivent sous pression et bien souvent, sous emprise. Comme elle le fait à chaque fois, la Fondation ne se contente pas de dénoncer le mal-logement, elle met en avant des propositions et des solutions qui permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Dans son 31^e rapport et dans le cadre des élections municipales, elle n'a pas manqué de souligner que des solutions existent et qu'elles sont aux mains de nos élus pour faire du logement une priorité politique locale. Dans nos villes et nos campagnes, les plus pauvres et les plus vulnérables doivent être accueillis dignement ; les conditions de vie et d'habitat indignes doivent disparaître, des logements accessibles à tous, particulièrement aux plus modestes d'entre nous, doivent être construits. Alors que la trêve hivernale vient de s'achever, rappelons que les expulsions locatives n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, atteignant le chiffre inacceptable de 24 556 expulsions avec concours de la force publique en 2024. Derrière tous ces chiffres, se cachent des vies fragilisées, des vies brisées. Mais je veux terminer cet édito en vous adressant un dernier message, porteur d'espoir pour des milliers de personnes. Grâce à vous, chères donatrices et chers donateurs, la Fondation a financé 700 actions en 2025. Pour reconstruire des vies.

Marie-Hélène Le Nédic,
Présidente de la Fondation pour le Logement des Défavorisés



« ... les personnes hébergées chez des tiers vivent sous pression et bien souvent, sous emprise. »

FONDATION
POUR LE **LOGEMENT**
ANCIENNEMENT FONDATION ABBÉ PIERRE

Être humain ! est édité par la Fondation pour le Logement des Défavorisés :
3-5, rue de Romainville – 75019 Paris
Tél. : 01 55 56 37 00
www.fondationpourlelogement.fr

ISSN : 3077-1439
Publication trimestrielle Commission paritaire n° 0528 H 89713. Abonnement annuel : 4 €, prix au numéro : 1 €

Service Donateurs : 01 55 56 37 25

Présidente : Marie-Hélène Le Nédic

Directeur de la publication :
Christophe Robert

Rédacteur en chef : Yves Colin

Journalistes et secrétaire de rédaction :
Delphine Picard - Anne Josse

Maquette : Tiens Donc !

Impression : Agir Graphic
81, Bd Henri Becquerel 53000 Laval

Routage : France Routage
2, av. Gutenberg 77600 Bussy-St-Georges

Ce numéro comporte un encart sur une partie de la diffusion.

Couverture : © Pierre Faure

La Fondation pour le Logement des Défavorisés est membre d'Emmaüs France



LE TRI + FACILE

PROSPECTUS

BAG DE TRI

À VOS AGENDA !

Mal-logement et territoires : la Fondation présentera ses éclairages régionaux les 23 avril à La Réunion, 28 mai à Carhaix, en Bretagne et à Lyon, le 10 juin.



LOGEMENT TRÈS SOCIAL

À Boule d'Amont (66), la Fondation a soutenu l'association « La Foncière Terre de Liens » pour la rénovation énergétique d'un logement améliorant les conditions de vie d'un couple de paysans et leurs 2 enfants, dans une ferme agroécologique située dans la montagne des Aspres.

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

À Bègles (33), l'association « So' Jaime » lutte contre l'isolement des habitants dans les quartiers de Terres Neuves et Carle Vernet, quartiers prioritaires de la Ville. « *Le lien intergénérationnel et la transmission des savoirs, la lutte contre l'isolement, le travail sur l'estime de soi par les moyens de l'Art, ce sont nos piliers !* » précise Edouard Sainte-Luce, fondateur de « So' Jaime, l'âme des artistes » qui compte aujourd'hui 84 adhérents. Ateliers d'improvisations théâtrales, de magie ; club de lecture, ciné-débat, battle de danse, repas partagés, jeux de carte... l'an dernier, grâce au financement de la Fondation, plus d'une dizaine d'activités et d'événements gratuits pour les participants ont été organisés dans les deux quartiers, dont la 4^e édition du Salon du Livre qui a accueilli 700 élèves venus d'écoles élémentaires, de collèges et de lycées. L'an dernier, la battle de danse organisée sous un chapiteau de cirque a réuni 500 personnes, de tous âges, dont 30 personnes en fauteuil roulant. « *Ce fut un très bel exemple de mixité sociale, c'est vraiment ce que nous voulons faire dans nos quartiers.* » 🏠

« RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES »

À l'agence bordelaise de la Fondation, Bruno, ancien agent EDF, n'a pas eu de mal à mettre ses compétences professionnelles au service de l'amélioration des conditions d'habitat des ménages précaires. « *On intervient directement auprès des familles, une fois qu'elles ont bénéficié d'un diagnostic dans le cadre du Service local d'intervention pour la Maîtrise de l'Énergie. En Gironde, cela représente 200 familles chaque année, pour lesquelles nous aidons à l'amélioration des conditions de vie et d'habitat en agissant sur les usages.* » Concrètement, il s'agit de vérifier l'état et la consommation des appareils électroménagers et de réduire les risques liés à l'hygiène, notamment dus aux dysfonctionnements des appareils de froid. Le remplacement des appareils est pris en charge par le Département dans le cadre des Certificats d'Économie d'Énergie. « *De son côté, la Fondation gère la relation avec le fournisseur, valide l'achat en fonction de la taille de la famille et de l'étiquette énergétique, assure la livraison et le suivi d'utilisation* », précise Bruno qui intervient le plus souvent en zone rurale. « *Grâce à*



ce type d'intervention, sans travaux, 50 % des ménages suivis sortent de la précarité énergétique. » Une satisfaction pour ce retraité qui a été sensible aux difficultés des habitants en lien avec leur consommation d'énergie tout au long de sa carrière professionnelle. 🏠

DES LOGEMENTS ET DES CHANTIERS-ÉCOLE



Dans la région la plus chaude du Sénégal, dans le village d'Agnam Lidoubé de 1700 habitants, 7 nouvelles habitations logeront bientôt des familles d'une dizaine de personnes, dont des enfants. « *Il s'agit de la 4^e phase de construction soutenue par la Fondation ; 29 maisons auront été produites de façon écologique depuis 2023* », précise Mouhamadou Touré, chargé de projet à l'« Association pour le développement socio-culturel d'Agnam Lidoubé ». Autre spécificité de ce projet, la formation de 31 jeunes à la technique de construction écologique en briques de terre crue avec voûtes nubiennes aujourd'hui reconnue par



l'État, qui permettent une bien meilleure isolation des logements, alors que les températures avoisinent les 45 degrés dès le mois de mai. Dès la fin de leur formation, les jeunes maçons sont employés dans les villages proches pour y améliorer les conditions d'habitat. 🏠



RELAIS SOLEIL

La Fondation a contribué à hauteur de 30 000 euros pour le transfert et la rénovation de l'accueil de jour tourquennois. Plus de 700 personnes, dont de nombreuses familles, le fréquentent chaque année.

DOM'ASILE

Domiciliation, accès aux droits des personnes exilées... la Fondation soutient à hauteur de 21 % l'association francilienne, notamment pour développer l'accompagnement vers l'hébergement et le logement dans le Val d'Oise.

EN ESSONNE, 20 NOUVEAUX LOGEMENTS TRÈS SOCIAUX

Les premiers habitants de la nouvelle Pension de famille de l'association « Monde en marge, monde en marche » se sont installés en octobre dernier, dans 2 bâtiments historiques de l'ancienne abbaye de Vauhallan jusqu'alors vétustes et vacants. « *Lit, table, chaises, kitchenette et salle de bains équipées... chaque logement est prêt à accueillir les occupants. Grâce à l'aide de la Fondation, nous avons pu finaliser ces équipements individuels, ainsi que les espaces collectifs, en plus du soutien initial à la construction* », précise Marie Lespert Chabrier, directrice de l'association qui gère 4 Pensions de famille en Essonne, toutes financées en partie par la Fondation. Une pompe à chaleur pour l'eau chaude et le chauffage, un logement adapté aux personnes à mobilité réduite caractérisent cette nouvelle offre de logements très sociaux à Vauhallan, financé à près de 130 000 euros au total par la Fondation. 🏠





SOLID'AIR ÉTUDIANTS

Depuis 4 ans, la Fondation soutient ce dispositif mis en place par l'association montpelliéraine « Solidarité Dom Tom Hérault » animée par 4 salariés et dix bénévoles actifs chaque semaine dans le Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de la Mosson. Kits d'installation dans le logement, épicerie sociale solidaire, accompagnement global des étudiants (accès aux droits, insertion professionnelle) : un millier de jeunes sont bénéficiaires chaque année de ce dispositif. « Le soutien de la Fondation est très important car il y a de plus en plus de précarité des étudiants ultramarins et des habitants dans le quartier », précise Jean-Marie Bargot, son directeur.



« L'HIVER, C'EST UN ENFER »

C'est un chantier global de plusieurs mois, jusqu'aux finitions de peinture, qui débutera à la fin de l'hiver afin de rénover totalement cette maison de 55 m² vétuste et dangereuse, véritable passoire thermique. Dans le cadre de son programme « SOS Taudis », la Fondation le finance à hauteur de plus de 18 000 euros. « L'électricité est hors norme, une partie de la toiture va être reprise, toutes les huisseries seront changées et le logement totalement isolé. Une pompe à chaleur air-eau sera installée. Des travaux d'assainissement sont également prévus », précise Antoine Gratadoux,

conseiller en économie sociale et familiale à Creuse Habitat, qui a finalisé le dossier de financement des travaux de sortie d'insalubrité de la propriétaire bénéficiaire des minima sociaux. « C'est le 4^e hiver que je passe chez moi sans salle de bains ni chauffage et ma toiture fuit de plus en plus... Je n'ai même plus les moyens de payer le bois, c'est ma voisine qui me dépanne. Je n'ai plus d'électricité dans la maison, je tire une rallonge depuis les toilettes pour regarder la TV et m'éclairer le soir. Je squatte dans la pièce à vivre, près du poêle, pour avoir le moins froid possible. Je n'en peux plus ! » 🏠

À LYON, ON MET À L'ABRI !

À Lyon, la Fondation soutient financièrement la jeune association citoyenne « Fraternité, Intégration, Hospitalité, Égalité, Relogement » en lui permettant de s'installer dans un local en plein centre lyonnais, dans le quartier populaire de la Guillotière. Dès l'ouverture, prévue en avril, des services tels que des cours de français, des ateliers d'initiation au numérique, de l'aide juridique et administrative seront proposés 5 jours par semaine. « C'est une grande fierté pour nous d'ouvrir ce local qui sera animé uniquement par des bénévoles », précise son président, Ibrahima Diallo. Entre 50 à 100 personnes, dont des familles, fréquenteront ce lieu d'entraide. Grâce à une convention signée avec un bailleur social de la Métropole, l'association gère également la mise à l'abri d'une trentaine de familles dans la banlieue lyonnaise. Les familles, jusqu'à présent en squat, ont désormais des conditions de vie et d'habitat dignes. 🏠





© Marko Subotin - Shutterstock

MAL-LOGEMENT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AU PLUS PRÈS DES BESOINS DANS UN TERRITOIRE CONTRASTÉ

L'évidence est là : il devient de plus en plus difficile de se loger dans cette région à forte attractivité qui compte 12 départements et où la production de logements abordables a chuté de 32 % entre 2016 et 2024. Au-delà de la pression foncière en milieu urbain, les secteurs ruraux présentent eux aussi des problématiques saillantes de mal-logement. « Notre défi à l'agence, c'est d'être connecté avec différentes réalités de territoire et de développer des alliances avec des acteurs de proximité, associations ou institutions pour construire des logiques d'action communes et lutter contre toutes les formes de mal-logement », précise Vanessa Brossard, directrice de l'agence AURA de la Fondation. Outre ses actions de plaidoyer, notamment suite aux élections municipales de mars dernier où elle interpellera les nouveaux élus sur leur pouvoir d'agir en matière de logement et d'hospitalité, la Fondation développe plusieurs axes de réponses aux problématiques régionales qu'elle connaît bien. Elle

soutient tout d'abord les solutions d'habitat alternatif dédiées aux personnes les plus exclues du logement. Qu'il s'agisse du projet « Zone Libre », à Villeurbanne ou encore des maisons accueillantes dans la Drôme ou dans l'Ain, l'objectif est d'accompagner globalement les plus précaires dans le logement, l'accès aux droits et l'insertion.

Diversité des projets, pluralité d'actions

« Nos soutiens sont d'une grande diversité : avec telle association, on montre qu'il est possible de réouvrir un restaurant avec des personnes qui ont connu la rue, qui sont logées sur place et qui intègrent l'équipe de restauration ; avec un autre partenaire, nous développons la prévention dans le parc social et agissons contre les dettes de loyer et les procédures d'expulsion ; enfin, avec des collectifs citoyens, des maisons ou des immeubles sont loués ou achetés en zone rurale permettant de loger des personnes en attente de régularisation depuis des années », note Vanessa. Dans les territoires

ruraux comme en Drôme et Ardèche, la Fondation vient également en appui des communes volontaires pour lutter contre le phénomène de « cabanisation » et améliorer les conditions de vie des ménages en grande précarité, notamment grâce à des partenariats de longue date, comme avec l'association des Compagnons Bâisseurs ou avec la Mutualité Sociale Agricole et Soliha Drôme dans une action ciblant les exploitants agricoles en habitat précaire. Autre partenariat historique, celui qui lie la Fondation à l'« Association lyonnaise pour l'insertion par le logement » (Alpil) qui tient depuis 2008 une permanence d'accès aux droits sur le logement où sont reçus près de 30 000 ménages chaque année. Enfin, l'agence porte l'enjeu de « faire mouvement » aux côtés des personnes mal logées et de renforcer la citoyenneté. « Défendre les droits des locataires, renforcer la visibilité des mères isolées en situation de squat avec un film documentaire... ces dynamiques citoyennes sont très précieuses pour lutter contre l'invisibilité et le mal-logement. » 🏠



1 MILLIONde personnes sans logement personnel,
dont 600 000 hébergées chez des tiers.**30 %**des ménages prioritaires
sont hébergés chez des tiers.

VIVRE CHEZ LES AUTRES...

JUSQU'À QUAND ?

L'hébergement contraint chez des tiers, ce sont des milliers de vies mises entre parenthèses au quotidien. Ne pas faire de bruit, ne pas être vu, avec la peur au ventre de se retrouver dehors.

Il s'agit de 2,7 millions de ménages à attendre une réponse positive à leur demande de logement social. Parmi eux, en 2022, à la suite d'une séparation, Mohamed entame les démarches administratives en fournissant toutes les pièces exigées. « *C'est toujours la même chose. Ils me disent que je ne suis pas le seul dans cette situation. La dernière fois, on m'a même dit qu'il fallait que je patiente, que ça pouvait prendre huit ou dix ans.* »

Sylvaine aussi espère obtenir un jour un logement pérenne. À soixante ans, elle est mise à la porte par son ex-mari. « *C'est très dur de vivre ça. Je veux juste être chez moi, c'est tout. J'ai un travail, je pourrais payer un loyer. Mais pas au prix du marché privé, c'est trop cher. On demande de gagner trois fois plus que le montant du loyer, sans compter la caution !* » Sans nouvelle depuis son recours Dalo en juillet 2025, Sylvaine se sent « perdue ». « *Je ne sais jamais qui pourra m'accueillir. Mais je préfère ça que d'être à la rue. Chez ma cousine*

je peux rester trois ou quatre jours. Il ne faut pas que j'abuse non plus. Alors je vais chez une tante, et puis chez une amie. Parfois, je dors à l'hôtel. »

Ophélie habite également Paris ; elle, n'a aucune ressource financière pour le moment. « *Mais même si je travaillais, il y a la situation de ma mère qui a des gros problèmes de santé. Il faudrait que je trouve un appartement proche de chez elle, dans le 19^e arrondissement. Et pour ça, mon seul espoir, ce serait de trouver un logement dans un Hlm.* » Les cas de Mohamed, Sylvaine et Ophélie sont loin d'être isolés. Et la Fondation pour le Logement soulignait dans son 31^e rapport sur « l'État du mal-logement en France », que près de 600 000 personnes étaient concernées. D'après l'ENL (Enquête Nationale Logement) 2013, parmi les 5,1 millions de personnes ayant connu un épisode d'absence de logement personnel au cours de leur vie, 70 %, soit environ 3,5 millions, ont eu recours à un hébergement chez un tiers. →

Faire et défaire ses bagages : une contrainte qui revient trop souvent pour les personnes hébergées chez des tiers...



En 2020, 590 000 personnes étaient hébergées chez des amis, cousins, oncles et tantes ou chez leurs propres enfants (hors parents), soit une augmentation de 15 % en sept ans. Enfin, en 2024, 36 % des ménages prioritaires au titre du Droit au logement opposable (Dalo) étaient hébergés chez un tiers.

Cohabiter tant bien que mal

Solution transitoire contrainte, l'hébergement chez un tiers touche des individus aux profils et aux parcours de vie très variés. De plus en plus de jeunes adultes - étudiants ou actifs - sont obligés de vivre sous le même toit que leurs parents, faute de revenus suffisants. Parmi les autres situations, on trouve : la séparation de couple ; la décohabitation entre personnes sans lien de parenté ; l'hébergement chez l'employeur (pour le personnel de maison ou les saisonniers) ; l'accueil communautaire de personnes primo-arrivantes sur le territoire ; l'hébergement d'appoint de court terme pour surmonter les aléas de la vie. Anxiété, troubles du sommeil, sentiment de honte ou de dévalorisation... Sylvaine, change régulièrement de lieu d'hébergement. « Partout où je vais, j'ai appris à me faire la plus discrète possible. À m'effacer presque. Parfois je me sens perdue. » Mohamed parle d'une vie « désordonnée ». Lui aussi fait partie de ces personnes sans logement autonome ni

Des centaines de personnes sans domicile fixe utilisent quotidiennement les bagageries gratuites dans les Boutiques Solidarité de la Fondation.

hébergement pérenne pour se poser. Il ne se sépare jamais de son petit bagage pour dormir là où quelqu'un voudra bien l'accueillir. « Lorsque je vois ma fille, c'est toujours dehors. Au début, j'étais chez mon frère ; mais la situation n'était plus possible. Il avait besoin d'intimité. Pour lui aussi, c'était compliqué. C'est difficile de devoir toujours s'adapter aux contraintes de l'autre, partir quand celui qui vous héberge reçoit quelqu'un. Je ne suis pas un gamin quand même ! Mais voilà, je n'ai pas le choix. Quand tu n'as pas de logement, tu es un peu partout et nulle part. Tu ne peux avoir de projet. » La pression peut être verbalisée ou ressentie. Fabien, cuisinier de 28 ans, sait que son sort est entre les mains de son ami. « Il m'a prévenu : je veux bien t'héberger mais montre-moi que tu veux vraiment t'en sortir. Je sens bien qu'il commence à en avoir marre de m'avoir sur le dos. »

Cette peur de se retrouver à la rue, M^{me} Poirson nous en parle à travers un épisode qui l'a particulièrement marquée. Médecin à la retraite, elle héberge depuis trois ans une famille colombienne : « Un jour je confie au grand-père que même si je recevais les miens, il n'était pas question que lui et sa famille s'en aillent. Quelques minutes plus tard, sa fille m'appelle prise de panique : vous allez nous mettre dehors ? Leur inquiétude est permanente. »

Revenons à Ophélie, 29 ans qui habite chez sa mère, à Paris : « *Je vis dans un seul espace et il est partagé : la salle à manger où je mange, où je travaille, où je dors. Nous sommes littéralement l'une sur l'autre. Forcément, ça tend nos relations. Pas facile quand on est en conflit avec quelqu'un de respirer le même air de la même pièce tout le temps. Je sais que ma vraie vie m'attend quelque part.* »

Je suis dans une totale dépendance

Même quand les relations entre hébergeurs et hébergés sont bonnes, la situation n'est pas viable à long terme. Après une expulsion provoquée par la mise en vente de son logement, M^{me} Girard est actuellement hébergée chez sa sœur. Polyhandicapée, elle passe d'abord plusieurs jours dans sa voiture avant d'obtenir une place au 115. « *Tous les jours, je remercie ma sœur. Nous sommes très complices et nos coups de gueule sont rares. Mais je sais que sa vie n'est plus la même depuis que mes deux garçons et moi sommes chez elle. Elle a accepté l'installation d'un lit médicalisé dans son salon. Un de mes fils dort dans le canapé. Un autre partage la chambre de ma sœur, par roulement. À une certaine heure de la nuit, il quitte la chambre pour lui laisser la place. La situation est de moins en moins tenable, même si je sais que pour ma sœur, elle-même en invalidité, cette compagnie est aussi un réconfort. Ici rien n'est adapté à ma condition physique : les escaliers, la salle de bains... je suis dans une totale dépendance des autres. Et puis, j'aimerais pouvoir me retrouver seule, avoir mes moments à moi.* »

Pour M^{me} Girard, héberger longtemps un ménage présente un autre risque. Celui de vouloir acculturer l'autre, de se « l'approprier » en quelque sorte. « *Les hébergeurs doivent toujours avoir à l'esprit que ce sont des individus, avec leur propre histoire, vécue et à vivre. Ils ne font pas partie de notre famille.* »

De la solidarité à l'exploitation

Bien loin du couchage d'appoint à disposition d'un tiers, certaines cohabitations prennent parfois la forme marchande de la sous-location ou d'échange d'un hébergement contre services.

C'est lors d'une permanence en tant que bénévole à l'association « Groupe Accueil et Solidarité (GAS) qui accompagne demandeurs d'asile et réfugiés, que M^{me} Poirson rencontre le grand-père de la famille colombienne qu'elle finira par héberger chez elle. Sa maîtrise de l'espagnol lui permet de comprendre les conditions abominables dans lesquelles



© Elise Laperdrix

« **Nous sommes l'une sur l'autre** » : Ophélie, 29 ans, contrainte de vivre chez sa mère.

ils vivent, lui sa femme, sa fille, son beau-fils et ses trois petits-enfants. « *Le couple qui les hébergeait exigeait 900 euros pour dormir à même le sol, sur des cartons, dans une chambre non meublée de 11 m².* »

Il faut savoir que pour une grande partie des personnes hébergées, le titre de séjour est la condition sine qua non pour sortir du mal-logement invisible. « *Dans l'association, nous*

« **Je suis hébergée avec mes 3 enfants à droite, à gauche, chez des amis, cela va bientôt faire 2 ans. Toutes les choses les plus normales deviennent invivables au quotidien, il faut respecter les horaires, demander la permission de se laver, de cuisiner ; il faut faire attention à tout. Petit à petit, c'est l'enfer.** »

S. attend un logement social depuis 14 ans à Paris, elle est reconnue prioritaire Dalo depuis 9 ans.

observons une explosion des refus de visas. Avant, c'était 30 par an. Aujourd'hui, c'est plutôt 20 par mois. La cause invoquée par l'administration est le dossier incomplet. Hors, nous savons, preuves à l'appui, que tous les documents ont été fournis. »

Cinq autres membres de la famille colombienne occupent désormais le deuxième étage de la maison de M^{me} Poirson. Pour garantir un minimum d'intimité pour chacun, elle a entrepris plusieurs aménagements. « *C'est un changement de vie complet.* →



Produire plus de logements très sociaux afin que l'accès au logement soit possible pour toutes et tous.

On vit chez soi et pas tout à fait chez soi. Nous on a de la chance, on a de l'espace. Mais nous partageons toutes les parties communes : salle de bains cuisine et salle à manger. Et ce n'est pas toujours évident...»

Outre la promiscuité qui fragilise la situation, d'autres situations soulignent la vulnérabilité dans laquelle se trouve les personnes hébergées. « Être hébergé chez un tiers locataire, c'est le risque d'être un jour la victime collatérale d'une expulsion locative. », nous confie Marianne Yvon, responsable de l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation pour le Logement, dont la vocation est d'accompagner les personnes mal logées et en difficulté en Île-de-France. « Nous sommes confrontés aux situations des personnes hébergées chez des tiers à deux moments. Au début d'une procédure d'expulsion, où nous rencontrons des occupants sans droit ni titre : ce statut les prive de certains dispositifs ou droits. Cela ajoute de la précarité à la précarité. En fin de notre accompagnement, quand aucune solution de relogement ou un maintien n'a été trouvée. Les ménages expulsés sans mise à l'abri, échappent à la rue en étant hébergés chez une relation amicale ou familiale. »

Marianne se souvient de cet homme, devenu soignant-aïdant pour sa mère gravement malade. Pour s'occuper d'elle, il abandonne

son logement. Lorsque qu'elle décède, lui et ses deux filles se retrouvent à la rue, sans possibilité de recours à l'ARPP (Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires), solution de relogement à Paris et sa banlieue, pour accompagner les ménages dans leur parcours d'insertion.

Reconnaître pour agir

Une meilleure reconnaissance institutionnelle des personnes hébergées de manière contrainte permettrait à de nombreuses personnes de ne plus passer sous les radars dans les statistiques de mal-logement. Par ailleurs, renforcer la coopération entre les différents acteurs – publics, associatifs et citoyens – et l'accompagnement social, s'avère indispensable. Enfin, les dispositifs éprouvés doivent être développés au niveau national et les politiques du logement engagées vers plus de régulation.

Pour répondre efficacement au besoin vital que constitue le logement, il faut produire davantage de logements abordables ; mener une politique de prévention des expulsions ; proposer des aides sociales plus performantes et faciliter la délivrance de titres de séjour. S'attaquer au phénomène croissant de l'hébergement chez des tiers relève d'un choix résolument politique. 🏠



VANESSA BENOIT

« L'ACCÈS AU LOGEMENT, UN VÉRITABLE ENJEU SOCIÉTAL »

Vanessa Benoit, directrice générale du Samusocial de Paris.

Votre observatoire a publié une enquête sur l'hébergement chez des tiers, début février, sur laquelle le rapport annuel de la Fondation s'est appuyé. Quelles sont ses conclusions ?

Notre observatoire s'attache à décrire la réalité et la diversité des situations de sans-abrisme. Avec cette enquête, nous voulions comprendre le rôle de l'hébergement chez des tiers dans le parcours des plus précaires, le public du Samusocial. Nos équipes se sont rendues dans une soixantaine d'accueils de jour franciliens, ont rencontré 2 000 personnes et ont collecté 500 questionnaires auprès de celles ayant été hébergées chez des tiers au cours des 12 derniers mois. Les premiers résultats nous donnent des indications importantes : d'abord, la moitié des personnes ont eu recours à l'hébergement chez des tiers sur les douze derniers mois : l'on voit bien que c'est une solution de repli quand le 115 est saturé, afin d'éviter la rue, quand il n'y a plus aucune autre solution. Les femmes et les hommes utilisent ce recours dans les mêmes proportions ; en revanche, les femmes sont plus souvent hébergées chez des inconnus que les hommes. Autre information importante, une contribution est demandée aux 2/3 des personnes hébergées, elle revêt différentes formes : numéraire, échange de services domestiques, de violences sexuelles. On remarque dans l'enquête que les femmes hébergées se trouvent plus souvent dans une situation d'exploitation que les hommes, et c'est sur ce dernier point que nous

approfondirons ce sujet dans le courant de l'année. Enfin, dernière donnée intéressante : l'hébergement chez des tiers a le plus souvent lieu dans un logement ordinaire, mais il y a aussi des cas d'hébergement dans des voitures, des caves, des sous-sols. Finalement, lorsque l'on dit « hébergement chez des tiers », on ne dit pas grand-chose !

« Je n'ai qu'un souhait, que le logement soit au cœur du débat politique »

Comment cette enquête va-t-elle être utilisée ?

Première piste de travail selon moi, l'amélioration de l'accès aux droits sociaux, au droit de séjour et à l'hébergement pour réduire cette forme de mal-logement. Ce sont des droits qu'il faut véritablement défendre aujourd'hui. Car l'hébergement chez des tiers résulte notamment du fait du manque de places dans l'hébergement d'urgence, de la non-régularisation d'un grand nombre de personnes en attente sur notre territoire... En améliorant l'accès aux droits et la défense des plus vulnérables, nous limiterons son développement. Autre piste, ne pas considérer les personnes hébergées comme « casées » : nous souhaitons vraiment, au Samusocial, que tous les acteurs de la veille sociale, décideurs et opérateurs, prennent conscience de toutes les formes de précarité que l'hébergement chez des tiers illustrent et quel rapport avec l'hébergeur elles

induisent : un box de parking n'a rien à voir avec une chambre dans un logement, par exemple. C'est une démarche que nous allons appliquer au Samusocial. Nous le savons, le sans-abrisme est une expérience très fluctuante, les situations de précarité ne sont pas figées. C'est très important que nous en soyons tous conscients. Pour nous adapter au mieux, nous allons croiser nos données avec d'autres variables, comme les parcours migratoires, l'âge et la place des enfants.

Quel est votre souhait pour le logement dans la campagne présidentielle future ?

Je n'ai qu'un souhait, que le logement soit au cœur du débat politique et qu'il ne soit plus éclipsé comme il l'est aujourd'hui. Que ce soit en termes de production de logements sociaux et très sociaux ou de places d'hébergement d'urgence pour tous, il y a un véritable enjeu sociétal qui se joue dès maintenant et qui s'exprime de la façon la plus violente qui soit chez les plus précaires, les personnes sans domicile. Rendez-vous compte : nous nous retrouvons aujourd'hui dans des situations de critères de sélection de femmes enceintes ou d'enfants, voire de nourrissons dans les hébergements d'urgence, ce qui est indéfendable ! Nous sommes tous concernés, pas seulement l'État, mais aussi les bailleurs, les collectivités locales, les associations... Il faut se ressaisir et avoir une politique de prévention et de relogement efficace. Il faut traiter le mal à la racine. 🏠

DONS ET RÉDUCTION D'IMPÔT

Mme S. Blagnac

Bonjour, la situation actuelle pousse à s'intéresser de près aux causes les plus urgentes. J'aimerais soutenir vos actions en donnant pour les personnes sans abri. Mais je m'interroge sur la fiscalité qui porte sur les dons.

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % de vos dons** dans une certaine limite. Pour les sommes versées en 2025, cette limite est fixée à 1000 € pour les dons effectués jusqu'au 13 octobre 2025 inclus.

En 2026, le plafond de cette réduction d'impôt a été revu à la hausse pour atteindre 2000 € par an.

Au-delà, la réduction est de 66 %, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Renseignez le montant de vos dons dans la case 7UD de votre déclaration d'impôts sur le revenu. Inutile de joindre votre reçu fiscal à votre déclaration d'impôts. Conservez-le en cas de contrôle ultérieur par l'administration fiscale.

Si vous êtes redevable de l'**impôt sur la fortune immobilière (IFI)**, vous pouvez déduire **75 % du montant de vos dons**, dans la limite de 50 000 € de réduction par an.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site Internet :

<https://www.economie.gouv.fr>

Rechercher « Dons aux associations » ou flasher ce QR Code.



E131 JABO

BON D'ABONNEMENT AU MAGAZINE « ÊTRE HUMAIN ! »

À renvoyer sous enveloppe affranchie à : Fondation pour le Logement des Défavorisés – Centre de traitement des dons - 59898 Lille cedex 9

Si vous êtes donateur, inutile de vous abonner, vous recevez déjà chez vous le magazine trimestriel de la Fondation pour le Logement « Être humain ! ».

OUI, je ne suis pas donateur mais je veux suivre les actions de la Fondation pour le Logement en m'abonnant au magazine « Être humain ! ».

Je règle 4 € pour 4 numéros, par chèque à l'ordre de « Fondation pour le Logement des Défavorisés ».

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse e-mail :

@

La Fondation pour le Logement des Défavorisés (anciennement Fondation Abbé Pierre), reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345 282 016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Être Humain ! », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits par email à protectiondesdonnees@fondationpourlelogement.fr ou par courrier à Fondation pour le Logement des Défavorisés RGPD, 3 rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.fondationpourlelogement.fr/protectiondesdonnees



NON-ASSISTANCE À PERSONNES MAL LOGÉES L'ÉTAT FACE À SES OBLIGATIONS

Le 13 février 2025, le Collectif des Associations pour le Logement (CAL) dépose deux recours en justice contre l'État. Composé de 39 associations et fondations, il place l'État devant ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence et de logement, appelant à des mesures qui relèvent d'obligations minimales. Un an plus tard, rien n'a changé.

Le constat est sans appel : en matière de politique de logement, l'État français est hors-la-loi concernant deux obligations minimales de résultats dont il ne peut s'exonérer : offrir un hébergement d'urgence à toute personne sans abri qui le demande, et proposer un logement digne dans un délai légal à toute personne reconnue prioritaire au titre du Droit au logement opposable.

Après plusieurs rappels concernant ces manquements graves, le Collectif, accompagné de quatre avocats, décide de déposer deux recours distincts pour répondre à ces urgences. Un virage dans la politique sociale du logement et d'hébergement

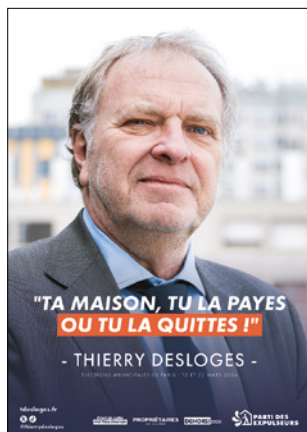
s'impose pour mettre fin au sans-abrisme et respecter la loi Dalo. Il appartient à l'État de remplir son rôle.

Un an plus tard, qu'en est-il ?

Concernant le volet sur l'hébergement d'urgence, un mémoire en défense a été rendu, la réponse de l'État consistant à se déclarer victime d'une série de crises exogènes (mouvements migratoires, crise de l'hôpital public...) dont il ne saurait être tenu responsable. De ce fait, l'État reconnaît sa carence, en invoquant d'autres carences en matière de politique sociale et publique. Une réponse est en cours de préparation. À ce jour (6 mars 2026), l'État n'a toujours pas répondu au recours relatif à l'accès prioritaire au logement.

Pour soutenir l'action du Collectif, une pétition a été mise en ligne : L'État est coupable de non-assistance à personnes mal logées (www.change.org). 🏠





« TA MAISON, TU LA PAYES OU TU LA QUITTES ! »

À l'occasion des élections municipales de mars dernier, la Fondation présentait un faux candidat avec un faux programme et un faux Parti, le Parti des Expulseurs. L'objectif ? Dénoncer de façon satirique des politiques du logement inefficaces, inhumaines et dépourvues de vision.



EXTRÊME DROITE EN EUROPE : LES MAL-LOGÉS EN DANGER

Cette étude analyse comment la montée des extrêmes droites en Europe transforme radicalement les politiques du logement et de solidarité au détriment des populations les plus vulnérables.

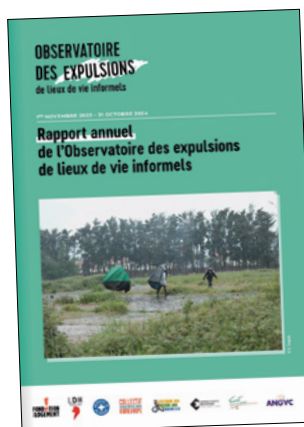
FIN DE LA TRÊVE HIVERNALE EXPULSIONS LOCATIVES EN HAUSSE

Fixée au 31 mars, la fin de la trêve hivernale est un moment de basculement pour de nombreux ménages. Chaque année, la France enregistre de nouveaux records. Les chiffres de l'année 2025 parus fin mars dernier permettent de la qualifier « d'année noire ». En effet, ce sont 30 500 expulsions locatives qui ont été réalisées avec le concours de la force publique l'an dernier. Un ménage représentant en moyenne 2,2 personnes, ce sont donc environ 54 000 individus concernés. À ce chiffre s'ajoute celui, difficile à estimer, des personnes « invisibles »



© Pierre Faure

hébergées chez un tiers, ainsi que les ménages quittant leur logement juste avant la mise en application de la procédure d'expulsion pour ne pas subir le traumatisme de l'intervention de la force publique. 🏠



L'EXPULSION DE LIEUX DE VIE INFORMELS

L'observatoire documente la précarité des habitants sans bail (squats, bidonvilles...).

Entre fin 2023 et fin 2024, 1484 évacuations ont été recensées impactant plus de 100 000 personnes. Ces opérations se soldent à 88 % par une absence de relogement, aggravant l'errance. Outre la perte de biens matériels, ces ruptures brisent les suivis médicaux et la scolarité des mineurs. Sous l'effet de la loi Kasbarian-Bergé, adoptée en

2023, officiellement intitulée « loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite », le nombre d'arrêtés a triplé, transformant ces refuges en cibles d'une répression dépourvue d'accompagnement social suffisant. 🏠

PLAIDOYER POUR LES MUNICIPALES

Face aux carences de l'État, les municipales sont l'occasion de voter pour une politique d'habitat préventive et solidaire. Maires et intercommunalités détiennent des leviers majeurs : respect de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), encadrement des loyers, régulation des meublés touristiques et des résidences secondaires, déploiement du « Logement

d'abord... Le plaidoyer du « Collectif Associations Logement » et ses propositions concrètes regroupées en 10 interpellations, rappelle le pouvoir de ce scrutin pour sortir les plus fragiles de l'exclusion. Des marges de manœuvre existent localement pour accompagner et loger dignement chaque individu, sans condition ni discrimination. 🏠



POINT DE VUE

« NOUS SOMMES DES LANCEURS D'ALERTE »

René Dutrey est le secrétaire général du Haut Comité pour le Logement des Défavorisés. Nommé par décret du Président de la République en 2013, son mandat s'achève en juin 2026.

Depuis plus de dix ans à la tête du Haut Comité, quel regard portez-vous sur la crise du logement ?

Je constate une inversion de notre système de valeurs. La solidarité, le respect des droits fondamentaux, la protection des plus fragiles... toutes ces valeurs humaines ne sont plus défendues ni préservées à travers les politiques publiques, alors qu'elles l'étaient, de manière imparfaite peut-être, mais elles l'étaient il y a dix ans. De cette inversion découle le drame du mal-logement aujourd'hui et l'augmentation de l'exclusion. Il y a encore quelques années, face à une situation injuste, il suffisait de prendre à témoin l'opinion publique et de créer un rapport de forces avec la puissance publique pour faire avancer les choses. Aujourd'hui, les situations d'injustice ne font plus réagir l'opinion publique, ou très peu, et il ne nous reste plus que le droit pour défendre les plus vulnérables. C'est pour cela que de nombreuses associations, dont la vôtre que je connais bien, lance de plus en plus de contentieux. De notre côté, au Haut Comité, nous poursuivons notre travail de « lobbying » grâce à notre expertise ; nous sommes en quelque sorte des lanceurs d'alerte. Nos avis, nos rapports s'appuient sur notre expérience ; nous restons factuels et c'est ce qui fait notre force, en plus de notre autorité morale. Nous ne voulons pas avoir raison, nous voulons convaincre. L'objectif est de faire bouger la puissance publique, d'avoir un effet levier.

Un objectif facilement atteignable ?

Je dis souvent que nous sommes les gardiens du temple, les gardiens de la solidarité nationale qui est en danger aujourd'hui. La mission n'est donc pas facile, mais nous obtenons des victoires. La loi 3DS de 2022, par exemple, qui a intégré une proposition du Haut Comité : la possibilité pour une per-

sonne existe depuis 2007. Au Haut Comité, nous avons fait des calculs, si la loi était correctement appliquée, il n'y aurait plus de file d'attente « Dalo » sur le territoire, excepté à Paris et en Seine-Saint-Denis. L'arsenal législatif existe, c'est la volonté politique qui n'est pas là. C'est ce que nous dénonçons, en nous appuyant sur les faits. Nous ne faisons pas de langue de bois.

« L'arsenal législatif existe, c'est la volonté politique qui n'est pas là. C'est ce que nous dénonçons, en nous appuyant sur les faits. »

sonne en situation de handicap logée dans un logement inadapté d'être reconnue prioritaire et devant être relogée d'urgence au titre du Droit au logement opposable (Dalo). De plus, la perte d'autonomie a également été prise en compte dans la Loi, ce qui est très important car en 2030, 30 % de la population sera âgée de plus de 60 ans. En revanche, ce qui n'est pas acceptable, c'est que ces nouveaux critères ne sont toujours pas indiqués dans le document cerfa Dalo que les personnes remplissent... l'an dernier, 12 000 personnes ont dû l'indiquer en commentaires sur ce document, ce qui n'est pas acceptable. Tout comme il n'est pas acceptable que 110 324 personnes prioritaires Dalo ne soient toujours pas relogées alors que la Loi

Et sur le terrain, quelle peut être l'action du Haut Comité ?

Depuis 3 ans, le Haut Comité participe aux Comed, les commissions départementales de médiation Dalo, en tant qu'observateur. Nous nous sommes notamment rendus dans le Gard, le Nord et les Alpes-Maritimes. Cela nous permet de recueillir des données, notamment le taux de décisions favorables par rapport aux demandes prioritaires ; de les analyser et de rendre des avis, en soulignant les irrégularités. La bonne nouvelle, c'est que petit à petit, grâce à notre présence et nos avis, les territoires commencent à changer leurs pratiques et que le droit au logement est mieux défendu. Je terminerais en évoquant l'avenir et en attirant l'attention sur la Loi SRU qui est l'un des piliers de la solidarité en France, avec la loi Dalo et la loi sur l'accueil inconditionnel également menacés. Depuis l'adoption de la loi SRU, à chaque discussion parlementaire il y a eu des tentatives d'affaiblir la loi SRU, de la vider de son contenu. C'est à nouveau le cas aujourd'hui. Nous nous apprêtons à faire paraître plusieurs avis pour défendre et consolider ce texte de loi essentiel. 🏠

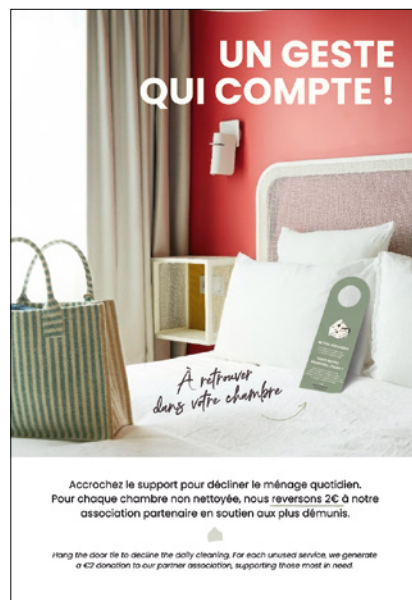


AGIR PAR LE RIRE

Rire, c'est résister à l'absurdité du monde. C'est aussi un levier pour faire avancer des causes importantes. Emmanuel Reuzé, maître de l'absurde et du décalage, auteur de la célèbre bande-dessinée « *Faut pas prendre les cons pour des gens* », a choisi de reverser 2 euros de chaque vente de son édition spéciale à la Fondation. Pilier du magazine *Fluide Glacial*, Emmanuel scrute nos comportements, failles et contradictions, pour écrire des bandes dessinées drôles et incisives. Ce virtuose de la parodie et de l'humour noir excelle dans l'art de détourner le réel pour mieux le questionner. « *Faut pas prendre les cons pour des gens* » fait partie de ces séries qui font rire autant qu'elles font réfléchir. La BD au format collector déjà vendue à plus de 40 000 exemplaires, permet désormais d'agir.

OKKO HOTELS

Groupe familial français de 15 hôtels, OKKO HOTELS est une marque hôtelière « entreprise à mission » qui s'est donc engagée à progresser sur les problématiques environnementales et sociétales. OKKO HOTELS a ainsi mis en place un « refus de service solidaire » qui permet aux clients séjournant plusieurs nuits de décliner le nettoyage de leur chambre (moins de consommations d'énergie, d'eau et de produits d'entretien), ce qui déclenche un don de l'enseigne de 2 € à la Fondation. 31 890 € ont été reversés après 7 mois de mise en place du dispositif. Solenne Ojea-Devys, Directrice Générale d'OKKO HOTELS : « Nos collaborateurs ont choisi la Fondation pour le Logement des Défavorisés comme partenaire et bénéficiaire. Dans notre secteur de l'hospitalité, de vente de nuits d'hôtels et de service, de l'attention à l'autre, la question du logement digne apparaît comme une



priorité. Le dispositif de refus de service permet à nos clients de s'engager simplement, sans contrainte, tout en respectant leur confort. Ce partenariat incarne notre vision d'une hôtellerie plus responsable, portée par l'engagement collectif de nos équipes et de nos voyageurs. » 🏠



© Margot L'Hermite

CIC : UN SOUTIEN SOLIDAIRE ET PÉRENNE

Partenaire de la Fondation depuis 2010, le CIC propose une carte de paiement et un livret d'épargne solidaires « Pour les autres » au profit de plusieurs associations, dont la Fondation. Les titulaires de cette carte de paiement peuvent décider de lui reverser un montant fixe de leur choix à chaque acte d'achat. Les titulaires du livret d'épargne peuvent choisir de reverser tout ou partie des intérêts à la Fondation. Depuis 2010, plus de 520 000 € ont été reversés par le CIC au profit d'actions pour les personnes mal logées. En 2025, la forte hausse des dons (plus de 169 000 € de dons) provient pour l'essentiel, comme en 2024, du Livret d'Épargne pour les Autres (LEA) qui bénéficie de la mesure de bonification du taux dans le cadre du dividende sociétal décidé par le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Christian Alibay, Trésorier de la Fondation, s'est vu remettre un trophée lors de la soirée « Épargne solidaire » du 14 janvier. 🏠

MERCI

À NOS PARTENAIRES ET MÉCÈNES ENTREPRISES !

Dans une nouvelle ère avec son changement de nom à la suite des révélations sur l'abbé Pierre, la **Fondation pour le Logement des Défavorisés** doit impérativement pouvoir continuer à mener son combat contre le mal-logement et contre toutes les formes d'exclusions, comme elle le fait depuis 33 ans.

Face à l'urgence sociale et la multiplication des drames de la rue, les nouvelles conclusions du dernier rapport annuel sur « l'État du mal-logement en France » ont rappelé le caractère vital de notre mission. Pour les 350 000 personnes sans domicile, pour les plus de 2 000 enfants qui dorment à la rue chaque soir, pour les 4,2 millions de personnes qui souffrent encore du mal-logement, la fondation a plus que jamais besoin de maintenir sa capacité d'action.

C'est pourquoi la Fondation remercie vivement l'ensemble des donateurs qui l'ont récemment soutenu. 97 % des ressources sont issues de

vos dons et legs ainsi que de la contribution d'entreprises mécènes. Cette générosité est garante de notre indépendance d'actions auprès des plus démunis et de notre liberté de parole pour faire entendre la voix des sans voix.

Ils nous aident à poursuivre le combat et agir sans relâche !

MERCI aux partenaires engagés à nos côtés :

- les partenaires historiques : EDF, IKEA, Eiffage Construction.
- les soutiens de longue date : Fondation Castorama, CIC, BPCE, Crédit Mutuel Arkéa...
- les nouveaux : Audemars-Piguet, OKKO Hôtels, Auchan, URSA, IZI confort...
- les Fonds de dotation et fondations : la European Climate Foundation, le Fonds Chœur à l'ouvrage, la Fondation I Loge you, le Fonds Inkermann, la Fondation Labbé, le Fonds Merymu, le Fonds Négobois...

Vous aussi, moyennes ou grandes entreprises, professions libérales ou commerçants, vous pouvez nous aider à agir. Mécénat financier, apport en compétences, dons en nature, produits partage, pourcentage des ventes, arrondi sur salaires, défis sportifs, programmes clients,...


Les dons versés par les entreprises ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60 % dans la limite de 20 000 euros ou de 0,5 % de leur chiffre d'affaires HT (article 238 bis du code général des impôts).

Votre contact : Aurore Soidet

responsable des partenariats d'entreprises
partenariat@fondationpourlelogement.fr


FONDATION
POUR LE **LOGEMENT**

Un combat en héritage



**Un logement
vous rend
la dignité
que la rue
vous a prise.**

Luttez contre le mal-logement
en faisant un don sur
www.fondationpourlelogement.fr


**FONDATION
POUR LE LOGEMENT**